Tarifs
& conditions d'inscription

Tarifs

POUR S'INSCRIRE :

Pour vous inscrire et déterminer le tarif qui vous est applicable, **voici les pièces à fournir** selon l'ordre de priorité suivant :

- ☐ Votre attestation de la caisse des écoles indiquant le quotient familial calculé pour l'année
- ☐ À défaut votre attestation de la CAF indiquant le quotient familial calculé pour l'année
- ☐ À défaut votre dernier avis d'imposition
- ☐ Dans le cas où l'usager·e ne souhaiterait pas justifier de sa situation, le tarif correspondant au groupe tarifaire 10 s'appliquerait.

Pour les activités physiques et sportives un certificat médical est recommandé.

Calculer son quotient familial

Les tarifs des activités varient selon l'âge et la durée, et sont répartis par tranches de QF sur la grille tarifaire :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence / 12 mois}}{\text{Nombre de parts du foyer}}$$

Quotient Familial	Tranche tarifaire
Inférieur ou égal à 234 €	QF 1
Inférieur ou égal à 384 €	QF 2
Inférieur ou égal à 548 €	QF 3
Inférieur ou égal à 959 €	QF 4
Inférieur ou égal à 1370 €	QF 5
Inférieur ou égal à 1900 €	QF 6
Inférieur ou égal à 2500 €	QF 7
Inférieur ou égal à 3333 €	QF 8
Inférieur ou égal à 5000 €	QF 9
Supérieur à 5000 €	QF 10

OÙ ET QUAND S'INSCRIRE ?

L'inscription est réalisée directement au *Centre Paris Anim' Wangari Muta Maathai*, à partir du 24 juin 2023. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles.

Jusqu'au 31 octobre 2023, le tarif forfaitaire annuel est dû. En cas d'inscription après le 31 octobre, le calcul des tarifs s'établit au *prorata* des séances restant à effectuer.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Les étudiant·es, apprenti·es, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeunes se voient appliquer le tarif QF2 (hors bénéficiaires du QF1).

Voici les pièces à fournir :

- ☐ Carte d'étudiant·e ou certificat de scolarité d'un établissement d'enseignement supérieur valable pour l'année scolaire en cours (pour les étudiant·es)
- ☐ Contrat d'apprentissage (pour les apprenti·es) ;
- ☐ Carte de volontaire du service civique ou contrat de service civique (pour les volontaires);
- ☐ Notification d'octroi de la Garantie Jeunes ou justificatif de versement de la Garantie jeunes (pour les jeunes en bénéficiant).

PAIEMENTS ET REMBOURSEMENTS

Les usager·e·s peuvent s'acquitter des droits d'inscription en espèces, chèque, tickets loisirs, coupons sports, chèques vacances et prélèvements automatiques.

Le remboursement des droits d'inscription n'est possible que dans le cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées (arrêt définitif de l'activité pour motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel). Les remboursements sont calculés au *prorata* des séances restant à effectuer au jour de la demande accompagnée des justificatifs. Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

Nous pouvons être amené·e·s à annuler une activité en cours d'année, notamment si le nombre de participant·e·s est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues sera reversé au *prorata temporis* pour libérer notre association de tout engagement.

Tarifs annuels des activités :

Durée hebdomadaire	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10
JUSQU'A 26 ANS INCLUS										
1h00	88.20	94.90	136.80	189.70	243.70	270.80	311.40	352.00	463.30	569.60
1h15	94.90	102.20	147.30	204.10	262.40	291.70	335.20	379.20	493.20	594.70
1h30	101.70	109.50	158.00	218.80	281.30	312.60	359.30	406.30	530.20	637.70
2h00	115.30	124.20	179.00	248.00	318.80	354.20	407.20	460.50	592.30	677.10
PLUS DE 26 ANS										
1h00	94.90	102.20	147.30	204.10	262.40	291.70	335.20	379.20	499.20	613.80
1h15	101.70	109.40	158.00	218.80	281.30	312.60	359.30	406.30	529.00	637.70
1h30	108.40	116.80	168.50	233.40	300.10	333.40	383.20	433.30	564.90	679.50
2h00	122.00	131.40	189.50	262.70	337.60	375.20	431.20	487.60	627.00	716.50

Tarifs annuels des ateliers de musique semi-collectifs :

Durée hebdomadaire	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10
JUSQU'A 26 ANS INCLUS										
1h00	136.30	146.80	211.80	293.40	377.00	419.00	481.70	544.70	720.60	904.80
1h15	146.70	158.20	228.10	315.70	406.00	451.40	518.50	586.70	767.10	944.70
1h30	157.20	169.40	244.50	338.40	435.30	483.70	555.80	628.60	824.70	1013.00
2h00	178.20	192.10	277.10	383.50	493.30	548.10	629.90	712.50	921.20	1075.60
PLUS DE 26 ANS										
1h00	145.90	157.10	226.60	313.80	403.30	448.20	515.20	582.70	770.70	968.40
1h15	156.40	168.20	242.90	336.40	432.30	480.40	552.20	624.30	816.80	1006.00
1h30	166.70	179.50	259.10	358.80	461.20	512.30	589.10	665.80	872.10	1072.00
2h00	187.50	201.90	291.50	403.80	518.80	576.60	662.90	749.40	968.00	1130.40

Tarifs des stages :

JUSQU'À 26 ANS INCLUS (hors du champ d'application du quotient familial)

TARIF HORAIRE FORFAITAIRE : 2.50 €

PLUS DE 26 ANS (soumis à l'application du quotient familial)

TARIF HORAIRE	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10
	3.10	3.20	4.40	5.90	7.20	8.10	9.20	10.30	14.30	16.70

Tarifs séjours

Tarif par jour/ par usager	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8	QF 9	QF 10
En Ile-de-France	5.30	5.40	7.40	9.70	11.90	13.30	15.30	17.20	22.60	28.60
En province	7.40	7.60	10.30	13.60	16.80	18.60	21.50	24.30	32.20	40.60
A l'étranger	9.70	9.80	13.30	17.60	21.60	24.00	27.70	31.30	41.80	52.50
Chantiers de jeunes et séjour humanitaires	4.80	4.80	6.70	8.70	10.70	11.90	13.80	15.50	20.30	26.20

Tarifs salles de répétitions

	Amateurs	Professionnels
Service de 3 heures	8,20	25,30
La journée (2 x 3 heures)	13,90	41,80
La demi-semaine (5 x 3 heures)	35,40	106,40
La semaine (5 x 6 heures)	55,70	167,20

Dans le cadre de l'aide à la création pour les jeunes artistes amateurs (jusqu'à 28 ans inclus) : tarif forfaitaire de 55 € pour la mise à disposition d'une salle de répétition d'une durée de deux mois maximum à raison de 3 à 6 heures par semaine, sur des créneaux déterminés par le centre Paris Anim'.

Tarifs studios de musique

	Tarif horaire	Tarif forfaitaire pour 10 heures
studios de répétition	11,40	97,50
petit studio d'enregistrement	16,40	126,70
grand studio d'enregistrement	34,80	278,80

Tarifs des locations de salles :

Petite salle (25m²) 1h	8.58 €
Salle de danse 3h	24.14 €
Salle de danse 6h	39.83 €

Espaces d'expositions

La mise à disposition des espaces d'exposition est gratuite, dans la limite des disponibilités.

Conditions générales d'inscription

Cours de découverte des ateliers

Le·la parisien·ne, et plus largement le·la francilien·ne, a la possibilité de participer à un « cours d'essai ». À cet effet, il·elle procède à une inscription préalable. L'usager·e dispose de 7 jours après son inscription pour effectuer son cours d'essai, et de 72h après celui-ci pour annuler son inscription. Au-delà, l'inscription est considérée effective et le règlement déposé.

Responsabilité

Le *Centre Paris Anim'* n'est responsable des mineur·e·s que pendant les activités. Tout·e enfant mineur·e doit être accompagné·e à l'entrée et la sortie de l'activité.

La direction du centre décline toute responsabilité en cas de :

- fermeture des équipements sportifs de la *Ville de Paris* où se déroulent les activités. Les usager·e·s du centre ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées du fait de cette fermeture.

- perte, vol ou détérioration de tout objet dans le centre ou dans les équipements sportifs de la *Ville de Paris*.

Matériel

Le matériel utile (consommables et matières de base) est inclus dans la tarification.

Règlement intérieur

Les usager·e·s et les personnes accompagnant les mineur·e·s s'engagent à respecter le règlement intérieur du *Centre Paris Anim'*. Toute personne présente dans un cours doit obligatoirement être en règle de ses cotisations ou avoir validé son inscription du centre. Tout comportement perturbant le déroulement des activités ou l'ambiance générale du centre pourra entraîner l'exclusion du *Centre Paris Anim'*.

Droit à l'image

L'inscrit·e ou son·sa représentant·e légal·e autorise l'association *ifac* à réaliser des prises de vues photographiques et vidéo pendant le déroulement des activités et événements sur lesquelles il·elle figure. Il·elle l'autorise à les utiliser librement pour ses supports de communication (publications papier et en ligne, expositions...), sans demander ni rémunération, ni droits d'utilisation. Ces prises de vue ne feront en aucun cas l'objet d'une diffusion ou d'une utilisation commerciale. Les éventuels commentaires ou légendes les accompagnant ne devront pas porter atteinte à son image et/ou à sa réputation. Tout·e usager·e peut refuser cette utilisation sur simple demande auprès du centre.

Utilisation et protection des données personnelles

En application du règlement n°2016/679, dit *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, *ifac* garantit la protection des données personnelles qui lui sont communiquées par les usager·e·s.

Lors de l'inscription, un formulaire est rempli informatiquement avec le minimum d'informations dont l'association a besoin pour le fonctionnement du centre. Ces informations ne sont conservées que le temps nécessaire à leur exploitation. Les informations obligatoires pour le traitement des dossiers sont :

- Les nom et prénom,
- La date de naissance,
- L'adresse postale,
- Un justificatif de revenus (sauf QF 10),
- Un numéro de téléphone,
- Une adresse mail.

L'usager·e peut demander à tout moment la modification des informations figurant sur son dossier en passant à l'accueil, en appelant le centre au 01 55 28 87 90 ou en écrivant à *cpa.wangari@paris.ifac.asso.fr*.

L'inscrit·e peut être prévenu·e par SMS ou par mail d'une information urgente ou importante relative à son activité. Il·elle reçoit également par mail la newsletter mensuelle et quelques informations occasionnelles relatives à la vie du centre.

L'usager·e peut demander à tout moment de ne plus recevoir de SMS ou de mails en envoyant un courriel à

cpa.wangari@paris.ifac.asso.fr

Possibilité d'un paiement échelonné

Le paiement des activités courantes hebdomadaires s'effectue annuellement, avec la possibilité d'échelonner les règlements en trois versements par prélèvement automatique.

Pour les activités et prestations ponctuelles (stages, séjours, mises à disposition de locaux), le paiement est effectué en une fois.

Frais de traitement des impayés

En cas d'impayés, les usager·e·s sont informé·e·s que le Régisseur de la *Ville de Paris* pourra saisir le *Trésor Public* pour demander une interdiction après relance.

Personnes au chômage, bénéficiant du RSA, de l'AAH ou de l'ASE

Ils·elles bénéficient de règles spécifiques de la part de la *CAF* de Paris, qui neutralise les allocations correspondantes dans le calcul du quotient familial.

La présentation de l'attestation *CAF*, sur laquelle figure le quotient familial en cours, leur permet de bénéficier du tarif le plus bas (QF1) lors de l'inscription au centre.

En cas de perte d'emploi depuis le dernier avis d'imposition, une attestation de *Pôle Emploi* de moins de 3 mois servira de pièce justificative au moment de l'inscription.

Étudiant·e·s

Ces personnes bénéficient du QF2 sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Tarif en fonction du nombre de séances

Si un cours ou un atelier comporte plusieurs séances hebdomadaires, il y a lieu d'appliquer le forfait horaire correspondant au cumul des heures effectuées (exemple : atelier en 2 fois une heure = forfait de 2 h). En revanche, si l'usager. ère fait le choix de suivre plusieurs activités différentes dans la semaine, il y a lieu d'additionner les tarifs correspondant à la durée de chacune des séances prises individuellement (exemple : 2 ateliers d'une heure = 2 fois le tarif d'une heure).

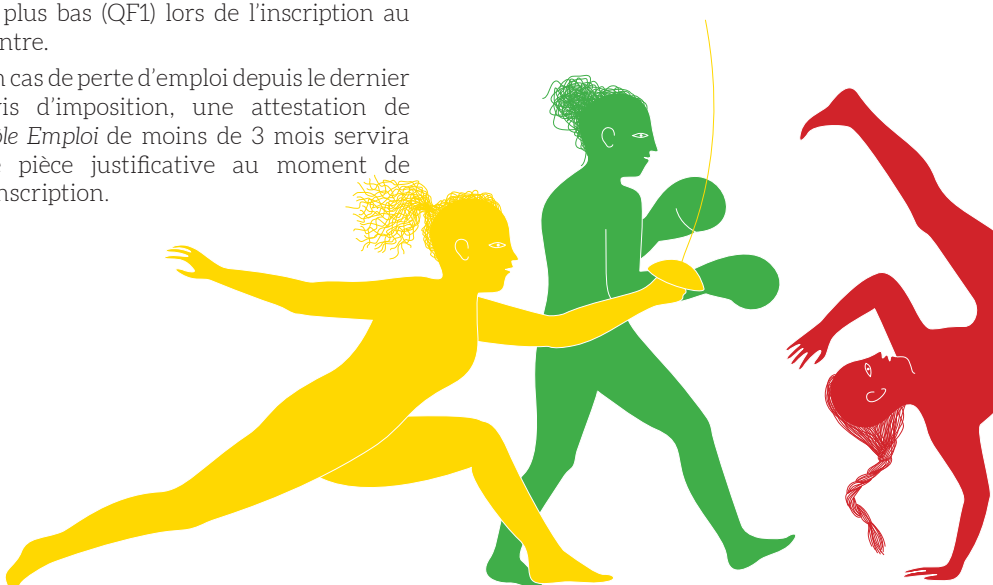

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie pourra être demandé, dont le montant sera évalué en fonction de la valeur du matériel ou du mobilier mis à la disposition des usager.ère.s et de la qualité des locaux.

Frais de traitement des impayés
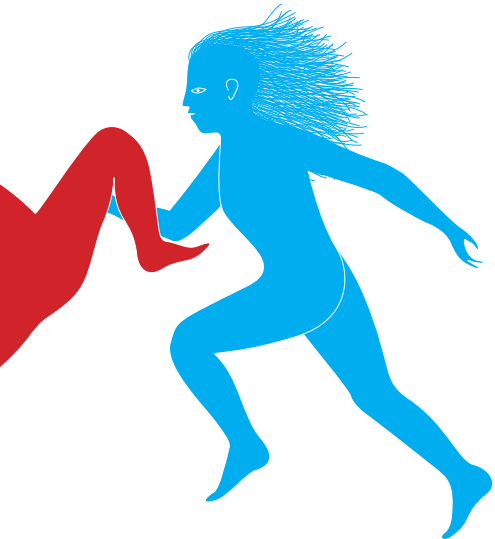
Une refacturation d'un montant forfaitaire de 20 € sera appliquée en cas d'impayé, suite à opposition de l'intéressé auprès de sa banque. Ce montant forfaitaire intègre la prise en charge des frais bancaires habituellement mis à la charge du centre Paris Anim', ainsi que les frais supplémentaires engendrés par le traitement des dossiers litigieux.